

Entreprise: créer sa propre entreprise

Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure

Généralités

Les conditions pour créer une entreprise, ainsi que les différentes structures possibles relèvent exclusivement du droit fédéral: les cantons n'ont aucune compétence en la matière. Il convient donc de consulter la fiche fédérale correspondante.

À consulter également, à titre subsidiaire, les fiches fédérale et cantonale sur le cautionnement.

La **Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)**, créée en 1972, accompagne et conseille gratuitement les personnes qui le souhaitent dans leurs projets de création et de développement d'entreprises ou de commerces à Fribourg. La PromFR fait partie de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) du canton de Fribourg.

Descriptif

La PromFR intervient dans 4 domaines:

- **Créer:** favoriser la création d'entreprises à partir du savoir-faire des Hautes écoles
- **Implanter:** favoriser l'implantation de nouvelles entreprises provenant de l'extérieur du canton (promotion exogène)
- **Développer:** soutenir les entreprises fribourgeoises existantes dans le développement de nouveaux produits à haute valeur ajoutée (promotion endogène)
- **Politique régionale:** soutenir les projets innovants initiés par les associations régionales ou les acteurs touristiques (NPR)

Procédure

La Promotion économique met à disposition des personnes désirant un soutien, un **coordinateur de projet**. Ce dernier permet de faciliter la prise de contact avec les différents spécialistes compétents de l'économie privée et de l'administration, afin de résoudre toutes les questions éventuelles. De plus, le coordinateur permet de mettre en relation les personnes concernées avec les bons interlocuteurs pour :

- l'obtention d'un soutien financier
- l'obtention d'allègements fiscaux
- la recherche d'un site optimal pour l'entreprise (location d'immeuble ou terrain à bâtir)
- le recrutement du personnel
- l'obtention de permis d'établissement et de permis de travail
- la recherche d'un appartement ou d'une maison
- l'intégration sociale des familles et des collaborateurs et collaboratrices (écoles pour les enfants, particularités locales etc.)
- la prise de contact avec les établissements de formation supérieure
- toute autre question qui pourrait survenir au cours de du projet

Pour en savoir plus, consultez:

- le site de la Promotion économique du canton de Fribourg;

Mais aussi:

- la page "Se mettre à son compte" du site ch.ch, qui clarifie les différentes démarches administratives à entreprendre;
- la page "Les caractéristiques des différentes formes juridiques" de la Confédération;
- la page "Activité indépendante" du site orientation.ch;
- le site startups.ch.

Sources

Site de la Promotion économique du canton de Fribourg (<http://www.promfr.ch/>)

Adresses

Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) (Fribourg)

Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

Sites utiles

Promotion économique du canton de Fribourg
Startups.ch